

Canada  
Province de Québec  
MRC du Domaine-du-Roy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue par visioconférence le mardi 8 juin 2021.

Étaient présents à cette réunion et s'étant identifiés individuellement :

M.	Bernard Boivin	Représentant de Saint-Félicien
M.	Lucien Boivin	Maire de Saint-Prime
M.	Dany Bouchard	Représentant de Saint-Félicien
M.	Luc Chiasson	Maire de Chambord
M.	Sabin Côté	Maire de Roberval
M.	Gérald Duchesne	Maire de Saint-André
M.	Luc Gibbons	Maire de Saint-Félicien
M <sup>me</sup>	Ghislaine M.-Hudon	Mairesse de Lac-Bouchette
M.	Gaston Langevin	Représentant de Roberval
M <sup>me</sup>	Claudie Laroche	Représentante de Roberval
M <sup>me</sup>	Cindy Plourde	Mairesse de Saint-François-de-Sales
M.	Michel Simard	Représentant de La Doré
M.	Gilles Toulouse	Maire de Sainte-Hedwidge

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Yanick Baillargeon, préfet et maire de La Doré.

MM. Mario Gagnon, directeur général, Steeve Gagnon, directeur général adjoint, Danny Bouchard, directeur de l'aménagement du territoire, et M<sup>me</sup> Annie Fortin, directrice du développement, assistent également à la séance.

Point n° 1 de l'ordre du jour  
Ouverture de la séance

M. Yanick Baillargeon débute la séance en souhaitant aux personnes présentes la plus cordiale bienvenue.

Point n° 2 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2021-155**

Sujet : Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M<sup>me</sup> Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente réunion soit accepté tel que présenté en y ajoutant le point suivant :

6.2.2 Mandat – Services professionnels en ingénierie/Projet 7A Chambord.

Point n° 3.1 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2021-156**

Sujet : Ratification du procès-verbal de la séance du 11 mai 2021

Il est proposé par M. Gaston Langevin, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 11 mai 2021 soit ratifié par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 4 de l'ordre du jour  
Sujet : Période de questions préenregistrées

Aucune question préenregistrée n'a été déposée.

Point n° 5.1 de l'ordre du jour  
Sujet : Résumé de la correspondance

Le résumé de correspondance comprenant les lettres n<sup>os</sup> 1 à 22 a été transmis antérieurement à la réunion.

Point n° 5.2 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2021-157**

Sujet : Acceptation des comptes

Il est proposé par M. Lucien Boivin, appuyé par M. Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes ci-après énumérés soit acceptée.

Ardoises architecture inc.	1 149,76 \$
Baillargeon, Yanick	478,80
Brassard, Jacynthe	23,40
Cain Lamarre, S.E.N.C.R.L.	603,62
Les Évaluations Cévimec-BTF inc.	2 536,64
CLD Domaine-du-Roy	153,95
Constructo SÉAO	428,16
Cuizen l'entrepôt libre-service	22,99
FQM assurances	5 049,97
Fortin, Annie	275,77
Groupe D-Tech inc.	10 159,49
Mégaburo inc.	533,20
Procol inc.	3 092,83
Pulsar informatique inc.	1 419,99
Société d'information Lac-Saint-Jean	2 299,96
Tremblay, Jérémy	162,02
Visa Desjardins	489,89
Vision Informatik inc.	849,62
<b>Total fonds MRC</b>	<b><u>29 730,06 \$</u></b>
Cain Lamarre, S.E.N.C.R.L.	423,15 \$
Ministère des Finances du Québec	349,52
Simard, Boivin, Lemieux	699,63
<b>Total fonds TNO</b>	<b><u>1 472,30 \$</u></b>
Globalstar	2 622,49 \$
Produits Shell Canada	110,68
<b>Total fonds villégiature</b>	<b><u>2 733,17 \$</u></b>
Cain Lamarre, S.E.N.C.R.L.	194,98 \$
<b>Total fonds FLI</b>	<b><u>194,98 \$</u></b>
Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR)	2 206,37 \$
Industrie L. Lapierre ltée	390,86
Pharmacie Uniprix Daniel Guay	266,02
<b>Total fonds TPI</b>	<b><u>2 863,25 \$</u></b>
<b>Total des fonds</b>	<b><u>36 993,76 \$</u></b>

Point n° 6.1.1 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2021-158**

Sujet : Adoption du règlement n° 283-2021 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Domaine-du-Roy est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015;

Attendu que les articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permettent à la MRC du Domaine-du-Roy de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

Attendu que le 6 novembre 2020, la Municipalité de Saint-François-de-Sales déposait une demande à la MRC du Domaine-du-Roy visant à modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé de manière à permettre l'implantation d'habitations intergénérationnelles en affectation de villégiature;

Attendu que le 12 janvier 2021, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy adoptait la résolution n° 2021-005 en vertu de laquelle le conseil accepte la demande de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé déposée par la Municipalité de Saint-François-de-Sales, en lien avec l'implantation d'habitations intergénérationnelles en affectation de villégiature;

Attendu que le 6 octobre 2020, la Municipalité de Chambord déposait une demande de modification du SADR de la MRC du Domaine-du-Roy visant à modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé de manière à soustraire l'exigence d'appliquer des matériaux architecturaux sur les conteneurs maritimes utilisés à titre d'infrastructure publique de production et de traitement d'eau potable;

Attendu que le 13 octobre 2020, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy acceptait la demande de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé déposée par la Municipalité de Chambord en lien avec l'application de matériaux architecturaux sur les conteneurs maritimes utilisés à titre d'infrastructure publique de production et de traitement d'eau potable;

Attendu que des discussions ont été tenues avec les inspecteurs municipaux de la MRC portant sur de potentielles modifications à apporter au schéma d'aménagement et de développement révisé, lesquelles ont été retenues dans le présent règlement;

Attendu qu'il a été convenu de modifier les distances séparatrices relatives à l'emprise ferroviaire de manière à revenir au cadre normatif issu de la première version du schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC adopté en 1988;

Attendu que la MRC a eu des échanges avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) concernant la version préliminaire du règlement et a considéré les commentaires reçus;

Attendu que le 9 mars 2021, le conseil de la MRC a adopté un projet de règlement, lequel a été transmis au ministre, tel que le permet l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu qu'un avis de motion a également été donné le 9 mars 2021, conformément aux dispositions du Code municipal;

Attendu que conformément à l'arrêté ministériel n° 2020-049 du 4 juillet 2020, une consultation publique écrite a été tenue du 10 au 25 mars 2021 et qu'aucun commentaire n'a été reçu;

Attendu que conformément à l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le projet de règlement a reçu, le 21 mai 2021, un avis du MAMH attestant de la conformité aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Cindy Plourde, appuyé par M. Sabin Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement n°283-2021 ayant pour objet de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Domaine-du-Roy afin d'apporter diverses modifications de bonification.

Que copie du règlement et de la résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour avis.

Point n° 6.1.2 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2021-159**

Sujet : Mandat d'accompagnement professionnel en urbanisme

Attendu que, lors de la séance du 11 mai 2021, le conseil a autorisé l'embauche de deux nouveaux inspecteurs en bâtiment et en environnement, devant notamment desservir trois municipalités rurales;

Attendu que l'ensemble des règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC du Domaine-du-Roy a été élaboré par M. Jacques Valois, urbaniste;

Attendu que la MRC a sollicité auprès de M. Valois une offre de service visant à permettre aux nouveaux inspecteurs de bénéficier d'un accompagnement et d'un transfert de connaissances;

Attendu la proposition soumise par M. Jacques Valois d'une banque de 65 heures d'accompagnement et de transfert de connaissances, et ce, pour une somme estimée à 5 500 \$ plus taxes;

Par conséquent, il est proposé par M. Michel Simard, appuyé par M. Gérald Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer à M. Jacques Valois, urbaniste, le mandat d'accompagnement et de transfert de connaissances en urbanisme, et ce, pour une somme estimée à 5 500 \$, plus les taxes.

Point n° 6.1.3 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2021-160**

Sujet : Approbation du règlement n° 21-027 – Ville de Saint-Félicien

Il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 21-027 de la Ville de Saint-Félicien modifiant son règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (n° 18-949).

Point n° 6.1.4 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2021-161**

Sujet : Approbation du règlement n° 21-029 – Ville de Saint-Félicien

Il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 21-029 de la Ville de Saint-Félicien modifiant son règlement de zonage (n° 18-943) en vue de créer les zones 174-1-Rmd et 172-2-Rbd à même une partie des zones 174-R (pae) et 177-R (pae) dans le secteur du quartier des Pionnières.

Point n° 6.1.5 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2021-162**

Sujet : Approbation du règlement n° 21-030 – Ville de Saint-Félicien

Il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 21-030 de la Ville de Saint-Félicien modifiant son plan d'urbanisme (n° 18-942), en vue de remplacer une aire sous affectation résidentielle de basse densité par une aire d'affectation résidentielle de moyenne densité dans le secteur du quartier des Pionnières.

Point n° 6.1.6 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2021-163**

Sujet : Approbation du règlement n° 21-033 – Ville de Saint-Félicien

Il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 21-033 de la Ville de Saint-Félicien modifiant son règlement de zonage (n° 18-943), en vue d'ajouter l'usage « Gymnase et formation athlétique » en usage spécifiquement autorisé dans la zone 132-M.

Point n° 6.1.7 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2021-164**

Sujet : Approbation du règlement n° 2021-06 – Municipalité de Saint-Prime

Il est proposé par M<sup>me</sup> Claudie Laroche, appuyé par M. Gilles Toulouse et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2021-06 de la Municipalité de Saint-Prime modifiant son plan d'urbanisme (n° 2017-02) de manière à modifier la grande affectation du sol institutionnelle et publique du presbytère, ainsi qu'à créer une nouvelle aire sous affectation agroforestière.

Point n° 6.1.8 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2021-165**

Sujet : Approbation du règlement n° 2021-07 – Municipalité de Saint-Prime

Il est proposé par M<sup>me</sup> Claudie Laroche, appuyé par M. Gilles Toulouse et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2021-07 de la Municipalité de Saint-Prime modifiant son règlement de zonage (n° 2017-03) de manière à assurer la concordance au règlement 2021-06 modifiant le plan d'urbanisme (règlement 2017-02) et à créer les nouvelles zones 7CO et 2AF.

Point n° 6.2.1 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2021-166**

Sujet : Demande d'intervention au Canadien National pour la réfection de surface de croisement sur la véloroute des Bleuets

Attendu que depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017, la MRC du Domaine-du-Roy agit comme municipalité régionale de comté mandataire pour la Véloroute des Bleuets;

Attendu qu'en novembre 2018, les membres du comité intermunicipal de la Véloroute des Bleuets ont adopté le Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023 qui vise à assurer la sécurité des usagers et la pérennité des infrastructures;

Attendu que la véloroute des Bleuets traverse la voie ferrée à quinze endroits;

Attendu que le réseau associé de Saint-Félicien traverse la voie ferrée à trois endroits;

Attendu que plusieurs traverses ont été identifiées problématiques;

Attendu que plusieurs incidents ont eu lieu à cause de l'état de la surface de croisement;

Attendu que la dégradation de certaines surfaces de croisement est majoritairement causée par le passage ferroviaire et les opérations de déneigement de ceux-ci;

Attendu que des démarches ont été faites par divers intervenants auprès du Canadian National (CN) depuis 2017;

Attendu qu'une demande d'aide financière a été transmise au CN le 9 juin 2020, et qu'aucun retour ne s'en est suivi;

Attendu que les travaux de réfection de la surface de croisement doivent être réalisés par les employés du CN et qu'un surveillant du CN doit être présent durant les travaux;

Attendu que la sécurité des usagers est importante, et que la surface de croisement se doit d'être en bon état pour le passage des vélos;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a ciblé les surfaces de croisement *14-Saint-Prime-Roberval SUB MP 23.12*, *15-Saint-Prime-Roberval SUB MP 26.68* et *17-Saint-Félicien-Roberval SUB MP 33.12* comme étant celles qui nécessitent une intervention immédiate;

Attendu qu'un document détaillant l'état actuel des surfaces de croisement des passages à niveau est joint à la présente résolution;

Par conséquent, il est proposé par M. Lucien Boivin, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l'unanimité des conseillers que le Canadien National effectue les travaux de réfection des surfaces de croisement *14-Saint-Prime-Roberval SUB MP 23.12*, *15-Saint-Prime-Roberval SUB MP 26.68* et *17-Saint-Félicien-Roberval SUB MP 33.12* rapidement au printemps 2021, et qu'une demande d'aide financière soit déposée au Canadien National pour la réfection des surfaces de croisement.

Point n° 6.2.2 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2021-167**

Sujet : Mandat – Services professionnels en ingénierie/Projet 7A Chambord

Attendu que le 1<sup>er</sup> novembre 2018, le comité intermunicipal de coordination de la Véloroute des Bleuets a entériné le Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023, lequel priorise dix-sept projets de bonification du circuit cyclable;

Attendu que le projet 7A à Chambord est un des projets prioritaires visant la construction d'une piste cyclable en site propre, entre la rue de la Gare et les environs du belvédère du ministère des Transports du Québec, permettant d'éviter le 1,2 km qui longe la route 169;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a sollicité des offres pour les services professionnels en ingénierie pour l'aménagement de cette nouvelle voie cyclable;

Attendu que le processus d'appel d'offres a été géré en conformité aux règles municipales, celui-ci ayant été publié par le biais du Système électronique d'appel d'offres;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a reçu trois soumissions, soit celles de WSP inc., Mageco LMG et Gémel;

Attendu que le comité de sélection s'est réuni le 10 mai 2021 pour vérifier la conformité des soumissions et sélectionner la meilleure offre;

Attendu que les soumissions de Gémel et de Mageco LMG ont été jugées conformes par le comité d'analyse, alors celle de WSP inc. a été rejetée puisque non conforme;

Attendu qu'à la lumière de la formule de pondération prévue au devis d'appel d'offres, l'offre de service déposée par la société Gémel est celle ayant obtenu le meilleur pointage final, avec un pointage de 15,42, alors que l'offre de Mageco LMG a reçu un pointage de 13,23;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer à Gémel le mandat de services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet de bonification 7A à Chambord, et ce, pour une somme de 75 000 \$ plus taxes.

Point n° 6.3.1 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2021-168**

Sujet : Adoption – Règlement n° 285-2021 décrétant des travaux d'entretien de cours d'eau (rivière du Castor)

Attendu qu'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, la MRC du Domaine-du-Roy a la responsabilité de la gestion des cours d'eau situés sur son territoire;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a adopté, le 13 février 2007, une politique de gestion des cours d'eau ayant pour objectif de définir le cadre d'intervention quant aux obligations et aux responsabilités qui incombent à la MRC à l'égard des cours d'eau situés sur son territoire et sous sa juridiction exclusive, en vertu des articles 103 à 108 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6);

Attendu que cette politique s'applique également, le cas échéant et compte tenu des adaptations nécessaires, à un cours d'eau sous la compétence commune de plusieurs MRC dont la gestion lui a été confiée par entente municipale entre MRC en vertu de l'article 109 de la L.C.M. ou par décision d'un bureau des délégués;

Attendu que des travaux d'entretien de cours d'eau sont nécessaires sur les branches 12 et 20 de la rivière du Castor à Saint-Prime;

Attendu que le 15 août 2017, la Municipalité de Saint-Prime adoptait la résolution n° 2017-189 en vertu de laquelle le conseil demande à la MRC du Domaine-du-Roy de procéder à des travaux d'intervention dans ces cours d'eau;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a procédé à l'analyse de ces demandes et accepte de procéder à la planification des travaux d'entretien;

Attendu qu'un mandat a été accordé au Groupe multiconseil agricole du Saguenay–Lac-Saint-Jean pour la confection des plans et devis relatifs aux travaux d'entretien de cours d'eau;

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 11 mai 2021;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Claudie Laroche, appuyé par M<sup>me</sup> Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement n° 285-2021 décrétant des travaux d'entretien de cours d'eau sur les branches 12 et 20 de la rivière du Castor.

Point n° 6.3.2 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2021-169**

Sujet : Nomination à l'assemblée générale annuelle de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Lac-Saint-Jean

Il est proposé par M. Luc Gibbons, appuyé par M<sup>me</sup> Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers de désigner MM. Gérald Duchesne et Gilles Toulouse à titre de représentants de la MRC du Domaine-du-Roy à l'assemblée générale annuelle de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Lac-Saint-Jean qui aura lieu le mercredi 16 juin 2021 par visioconférence.

Point n° 6.3.3 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2021-170**

Sujet : Mandat – Travaux de déblaiement mécanique dans le bloc des terres publiques intramunicipales Saint-André-Lac-Bouchette

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a sollicité des offres de service pour la réalisation de travaux de préparation de terrain par déblaiement mécanique sur 96 hectares dans le bloc Saint-André-Lac-Bouchette sur les terres publiques intramunicipales;

Attendu que quatre entreprises ont été invitées à déposer des offres de services pour la réalisation des travaux et que ces quatre entreprises ont transmis des propositions à la MRC;

Par conséquent, il est proposé par M. Gérald Duchesne, appuyé par M. Gilles Toulouse et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer à l'entreprise 9077-0173 Québec inc. (Forestier Stéphane Tanguay) le mandat de déblaiement mécanique sur 96 hectares dans le bloc des terres publiques intramunicipales Saint-André-Lac-Bouchette, et ce, pour un montant de 52 800 \$ plus taxes.

Point n° 7.1 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2021-171**

Sujet : Fonds de développement hydroélectrique – Adoption de projets

Attendu que le comité d'évaluation de projets a procédé à l'évaluation des demandes d'aide financière permettant d'engager les sommes disponibles dans le Fonds de développement hydroélectrique;

Par conséquent, il est proposé par M. Lucien Boivin, appuyé par M<sup>me</sup> Claudie Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les projets ci-dessous dans le cadre du Fonds de développement hydroélectrique :

**Volet local**

1. Un lac pour tous, Comité de gestion durable du lac Saint-Jean : Projet-pilote d'implantation de bouées de renseignement : 3 052 \$ (local Chambord)	3 052 \$
2. Municipalité de Saint-André : Acquisition d'un terrain (32 000 \$ local Saint-André)	32 000 \$
3. Municipalité de Sainte-Hedwidge : Aménagement du parc intergénérationnel – Phase 2 (115 600 \$ local Sainte-Hedwidge)	115 600 \$
4. Ville de Roberval : Place de la mairie (200 000 \$ local Roberval)	200 000 \$
	<hr/> <b>350 652,00 \$</b> <hr/>

Point n° 7.2 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2021-172**

Sujet : Nomination – Conseil d'administration de la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert

Il est proposé par M. Luc Gibbons, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à MM. Luc Chiasson et Sabin Côté, représentants du membre fondateur de la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert, de nommer M. Éric Tanguay à titre d'administrateur de la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert au siège n° 8.

Point n° 7.3 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2021-173**

Sujet : Fonds régions et ruralité, volet 2 – Adoption de projets locaux et territoriaux

Attendu que les comités d'évaluation de projets ont procédé à l'évaluation des demandes d'aide financière permettant d'engager les sommes disponibles du Fonds régions et ruralité;

Attendu le dépôt de la reddition de comptes de Portes ouvertes sur le Lac pour le projet « Ose le Pays des Bleuets »;

Attendu la modification du nom de l'organisme « Triathlon de Saint-Félicien » pour « Club de natation de Saint-Félicien inc. »;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M<sup>me</sup> Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les projets ci-dessous dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 :

**Programme de soutien au développement local**

1. Municipalité de Saint-Prime : Aménagement des boisés urbains (16 000 \$ local Saint-Prime)	16 000 \$
2. Municipalité de La Doré : Réaménagement d'un pont (15 000 \$ local La Doré)	15 000 \$
3. Ville de Saint-Félicien : Mise à niveau des sentiers du Tobo-Ski (20 373 \$ local Saint-Félicien et 20 373 \$ territorial)	20 373 \$
	<u><b>51 373 \$</b></u>

**Programme de soutien au développement territorial**

4. Ville de Saint-Félicien : Mise à niveau des sentiers du Tobo-Ski (20 373 \$ local Saint-Félicien et 20 373 \$ territorial)	20 373 \$
	<u><b>20 373 \$</b></u>

Que la somme de 28 039 \$ soit versée à Portes ouvertes sur le Lac à la suite du dépôt de la reddition de comptes du projet « Ose le Pays des Bleuets ».

Que le nom de l'organisme promoteur du projet « Circuit de nage en eau libre » soit modifié pour « Club de natation de Saint-Félicien inc. ».

Point n° 7.4 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2021-174**

Sujet : Fonds de développement des territoires – Rapport final de reddition de comptes

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy doit soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation un rapport final d'activité dans le cadre du processus de reddition de compte du Fonds de développement des territoires au 30 juin 2021;

Attendu le dépôt du rapport final d'activité pour 2015-2021, lequel présente la liste des engagements financiers, le tout devant faire l'objet d'un transfert sur le site officiel de reddition de compte du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Attendu que la MRC a respecté ses engagements et a déposé le rapport final d'activité 2015-2021 au Ministère et sur le site internet de la MRC dans le délai prescrit;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport final d'activité du Fonds de développement des territoires pour 2015-2021 et d'autoriser sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Point n° 7.5 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2021-175**

Sujet : Fonds régions et ruralité – Adoption des priorités et de la politique de projets structurants

Attendu qu'en vertu des exigences de l'entente relative au Fonds de développement des territoires, la MRC du Domaine-du-Roy doit définir ses priorités d'intervention pour 2021-2022, adopter une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie et convenir de la répartition de l'enveloppe 2021-2022;

Attendu que les priorités d'intervention identifiées et la politique de soutien aux projets structurants telle qu'amendée correspondent aux attentes du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu que la Politique de soutien aux entreprises du CLD est toujours en vigueur à ce jour;

Par conséquent, il est proposé par M. Lucien Boivin, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les priorités d'intervention 2021-2021, d'accepter la politique de soutien aux entreprises et aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie amendée et d'approuver la répartition des fonds de développement du territoire proposé pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022.

Point n° 7.6 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2021-176**

Sujet : Plan d'intervention et d'affectation des ressources – Entente Accès entreprise Québec

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a convenu de transférer au CLD Domaine-du-Roy, pour 2021, la mise en œuvre de l'entente intervenue entre la MRC et le ministère de l'Économie et de l'Innovation quant au déploiement des services d'Accès entreprise Québec sur son territoire;

Attendu que le conseil d'administration du CLD est reconnu comme étant le comité aviseur d'Accès entreprise Québec (AEQ);

Attendu que le comité aviseur AEQ a préparé un plan d'intervention et d'affectation des ressources, lequel a été adopté par le conseil d'administration du CLD le 20 mai 2021 et déposé au conseil de la MRC le 8 juin 2021;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M<sup>me</sup> Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le plan d'intervention et d'affectation des ressources lié à l'entente des services d'Accès entreprise Québec et de reconnaître le conseil d'administration du CLD comme étant le comité aviseur d'Accès entreprise Québec.

Que cette entente est valide pour l'année 2021.

Point n° 10.1 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2021-177**

Sujet : Autorisation d'embauche – Inspecteur en bâtiment et environnement

Attendu que le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy a ratifié l'entente relative à la fourniture de services en inspection municipale intervenue entre les municipalités de Saint-André, Saint-François-de-Sales, Sainte-Hedwidge et la MRC du Domaine-du-Roy pour répondre aux besoins supplémentaires en services d'inspection en bâtiment et en environnement;

Attendu qu'une offre d'emploi a été lancée par la MRC, en avril, afin de recruter des inspecteurs en bâtiment et en environnement;

Attendu que six candidatures ont été reçues et que le comité de sélection composé de MM. Danny Bouchard, directeur du Service de l'aménagement du territoire, Steeve Gagnon, directeur général adjoint, et Jimmy Morin, directeur général de la Municipalité de Sainte-Hedwidge, a rencontré quatre candidats en entrevue;

Attendu la recommandation déposée par le comité de sélection à la suite du processus;

Attendu que M. Bélanger-Hubert s'est engagé à compléter d'ici les 24 prochains mois une attestation d'études collégiales en Inspection municipale en bâtiment et environnement;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Gilles Toulouse et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de M. Nicka Bélanger-Hubert à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement, pour répondre aux besoins de la MRC du Domaine-du-Roy et des municipalités liées par l'entente relative à la fourniture de services en inspection municipale.

Que l'embauche de M. Bélanger-Hubert soit assortie d'une période de probation de six mois, à la suite de laquelle il bénéficiera du statut d'employé régulier.

Que la rémunération de M. Bélanger-Hubert corresponde à l'échelon 2 de la catégorie 4 de la politique de travail de la MRC du Domaine-du-Roy et qu'il bénéficie, à partir de 2022, de trois semaines de vacances annuellement.

Et que M. Bélanger-Hubert s'engage à compléter, à l'intérieur d'un délai de 24 mois, une attestation d'études collégiales en Inspection municipale en bâtiment et environnement.

Point n° 11.1 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2021-178**

Sujet : Modification – Plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et autres types de risques

Attendu l'entente contractuelle n° 27-046 établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et autres types de risques intervenue entre Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, la Ville de Saint-Félicien et la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu les modifications apportées à l'entente en ce qui concerne le sauvetage sur glace sur le territoire aquatique de Saint-Félicien;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver l'avenant au Plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et autres types de risques intervenu avec la Ville de Saint-Félicien et Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

Que M. Yanick Baillargeon, préfet, et M. Mario Gagnon, directeur général, soient autorisés à signer l'entente modifiée.

Point n° 13.1 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2021-179**

Sujet : Mandat – Réfection du pont H025-045/Rivière la Loche

Attendu l'avis, le 11 janvier 2021, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de la fermeture du pont H025-045 enjambant la rivière la Loche, dans le territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan;

Attendu que le remplacement de la bande de roulement permettrait la réouverture de la structure, accompagnée de l'ajout des panneaux de signalisation manquants aux approches;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a invité deux entreprises à soumettre des offres pour procéder aux travaux nécessaires;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a reçu deux propositions, dont celle de Construction DOMI inc. qui a déposé la plus basse soumission conforme, et ce, pour un montant de 21 700 \$ plus taxes.

Par conséquent, il est proposé par M. Lucien Boivin, appuyé par M. Luc Gibbons et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer à Construction DOMI inc. le mandat de réfection du pont H025-045 situé à la rivière la Loche, et ce, pour une somme de 21 700 \$ plus taxes.

Que cette dépense est assumée à même les sommes disponibles du fonds de la villégiature.

Point n° 13.2 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2021-180**

Sujet : Mandat à Larocque-Cournoyer ingénieurs – Confection de plans et devis pour la reconstruction du pont H042-010 (lac de la Fourche)

Attendu qu'en mai dernier, un projet de réfection du pont H042-010, situé à la décharge du lac de la Fourche, a été déposé au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans le cadre de l'appel de projets pour la restauration de traverses de cours d'eau;

Attendu que les travaux proposés au MFFP permettraient d'atteindre les charges légales déterminées par le MTQ (60 tonnes pour le camion CF3E) et la réouverture du pont;

Attendu que la MRC est présentement en attente de l'acceptation de la demande déposée;

Attendu qu'une offre de services a été demandée à Larocque-Cournoyer ingénieurs de La Tuque, afin de préparer les plans et devis pour la réfection du pont;

Attendu la proposition déposée par l'entreprise, pour un montant forfaitaire de 4 750 \$, plus les taxes;

Par conséquent, il est proposé par M. Gérald Duchesne, appuyé par M<sup>me</sup> Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le mandat de la confection de plans et devis pour la réfection du pont H042-010 au lac de la Fourche à Larocque-Cournoyer ingénieurs de La Tuque, et ce, pour une somme de 4 750 \$ plus taxes.

Point n° 15.1 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2021-181**

Sujet : Entente complémentaire – Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État

Attendu qu'en janvier 2021, la MRC a adhéré à l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

Attendu que cette entente prévoyait la conclusion d'une entente transitoire avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour préparer la prise en charge des pouvoirs et responsabilités délégués;

Attendu que les principales nouveautés de l'entente intervenue sont les suivantes :

- Une reddition de comptes administrative allégée;
- La conservation par le délégataire de l'entièreté des frais d'administration provenant de la gestion foncière;
- La délégation de la gestion des baux à des fins complémentaires ou accessoires à la villégiature;
- L'instauration d'un mécanisme de compensation assurant au délégataire un niveau de revenus de gestion foncière au moins équivalent à celui de l'année 2020 et ajusté à l'indice des prix à la consommation.

Par conséquent, il est proposé par M. Lucien Boivin, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général, M. Mario Gagnon, à signer l'entente complémentaire à l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.

Point n° 17 de l'ordre du jour

Sujet : Période de questions

Aucune question n'est soulevée par l'assistance.

Point n° 18 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2021-182**

Sujet : Levée de la séance

Sur proposition de M<sup>me</sup> Claudie Laroche, la séance est levée.

---

Yanick Baillargeon  
Préfet

---

Mario Gagnon  
Directeur général